

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008
Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° 2008-668
Séance du vendredi 23 mai 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

CONVENTION ADEME - DEPARTEMENT POUR L'ANNEE 2008

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2008/I-6^{eme}/06 du 13 et 14 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 – Maîtrise des déchets et qualité de l'air (C06 et C07)
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport au Conseil Général du 28 septembre 2004 approuvant l'accord-cadre pluriannuel entre l'ADEME et le Département du Haut-Rhin portant sur la période 2004-2009

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve la convention jointe au rapport,
- ❖ autorise le Président du Conseil Général à la signer,
- ❖ approuve les décisions de co-financement proposées dans le cadre de la convention ADEME-Département 2005 et 2006, conformément au tableau annexé au rapport, et décide le versement des subventions correspondantes, dont le total se monte à 56 451 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés, en section d'investissement, à hauteur de 55 228 €, sur le Programme C062, fonction 731, Nature 20 414 Chapitre 204 et en section de Fonctionnement, à hauteur de 1 223 € sur le Programme C071 fonction 731 Nature 65734 Chapitre 65.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER